

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 mai 2025

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Nicole DELAVILLE - M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Petra LAURAIN
Mme Thérèse LALOGÉ -- M. Anthony SCHIARATURA

Absents excusés :

Mme Sylvie PALUMBO

M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER

Mme Agnès JEANMICHEL pouvoir à M Yves DESVERNES

Absents :

M. Christophe DEMARQUE

M. Pascal FERRARD

Mme Yasmine ASKU

Date de la convocation : le 16 mai 2025

Début du conseil : 20 h 05

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Eau : redevance sur la consommation d'eau potable
 - 2 - Vente d'une parcelle : Le Parparis
 - 3 - Nouveau périmètre délimité des abords des monuments historiques
 - 4 - Contrat entretien orgue de l'église
 - 5 - Convention de fourrière
 - 6 - Abondement F.S.L 2025
 - 7 - Finances - budgets eau/assainissement : demande admission en non-valeur de créances éteintes
 - 8 - Finances - budget Commune : emprunt
 - 9-Attribution de subventions aux associations
- Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025. Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - Eau : redevance sur la consommation d'eau potable (délibération n° 2025.05.22/01)

Monsieur le Maire signale que suite aux directives de l'Agence de l'Eau il y aura lieu de répercuter sur le prix du m³ d'eau potable vendu à chaque usager :

- 0,01 € HT/m³ correspondant au montant de la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » ;

- 0,01 € HT/m³ le montant de la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » ;

- 0,43 € HM/m³ le montant de la contre-valeur correspondant à la « redevance sur la consommation d'eau potable »

Ces montants seront appliqués sur les consommations de l'exercice 2025.

C'est à l'unanimité que le Conseil accepte d'appliquer ces redevances.

2 - Vente d'une parcelle : Le Parparis (délibération n° 2025.05.22/02)

Comme évoqué dans les informations diverses du conseil du 14 avril courant, la parcelle communale B 385 au lieu dit le Parparis, d'une surface de 625 m² est une bande de terre qui sert actuellement d'accès à la propriété de Mr Philippe ROBERT.

Dans son courrier du 31 mars, celui-ci propose d'acquérir ce lopin de terre qui lui permettrait de l'entretenir, de collecter les eaux pluviales venant des toitures de ses bâtiments.

Il est proposé le prix de vente à 1.500,00 € précisant que ce chemin n'est d'aucune utilité, de plus est, non carrossable et son entretien incombe à la commune.

A l'unanimité, le Conseil, accepte cette proposition.

3 - Nouveau périmètre délimité des abords des monuments historiques

Le nouveau périmètre délimité des abords des monuments historiques a été présenté aux Conseillers lors de la séance du 14 avril.

Il est demandé de le valider.

Après étude, les Conseillers s'aperçoivent que ce périmètre est élargi par rapport à l'existant.

En effet, les parcelles retenues sont délimitées en totalité et non plus fractionnées et d'autres ont été ajoutées.

A l'unanimité, les Conseillers décident de reporter leur décision afin de revoir ce périmètre avec le service concerné

4 - Contrat entretien orgue de l'église (délibération n° 2025.25.22/03)

Monsieur MARTEL, facteur d'orgues, ayant fait valoir ses droits à la retraite ne pourra donc plus assurer l'entretien et l'accord de l'orgue de l'église.

Monsieur Victor MANGEOL de Neufchâteau propose son intervention pour un montant annuel de 979,20 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil, accepte de passer un contrat d'entretien avec tacite reconduction.

5 - Convention de fourrière (délibération n° 2025.05.22/4)

Monsieur DESVERNES indique qu'un élevage canin "le Calvaire" installé 59 bis, rue de la gare, propose de prendre en charge la fourrière communale, ce qui sera plus aisé car, jusqu'alors c'était un agent du service technique qui conduisait, à Brouvelieures, les animaux de compagnie trouvés, abandonnés, errants ou en état de divagation,

Il y a donc lieu de passer une convention sous les mêmes conditions qu'avec la SPA de Brouvelieures.

Le Conseil à l'unanimité, donne son accord.

6 - Abondement F.S.L 2025 (délibération n° 2025.05.22/05)

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de solidarité pour le logement (FSL) apporte des conseils et des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au dispositif F.S.L et à verser la somme prévue au budget 2025.

7 - Finances budgets eau/assainissement : demande admission en non-valeur de créances éteintes (délibération n° 2025.05.22/06 – délibération n° 2025.05.22/06.1)

Des états de demande d'admission en non valeur de créances éteintes après avis de la commission de surendettement des particuliers des Vosges, sont présentés.

Il s'agit des redevances d'eau et d'assainissement d'une darnéenne pour les années 2019 à 2024 pour 1.616,44 € et 338,16 € ainsi qu'un montant de 309.94 €, année 2001, d'un couple darnéen, qui demeurent aux HLM.

Le Conseil désapprouve ces mesures d'admissions en non valeurs, montants qui sont répercutés sur le tarif du m³ d'eau facturé aux usagers.

C'est par 3 contre et 6 pour que le Conseil accepte ces admissions en non valeurs.

8 - Finances - budget Commune : emprunt (délibération n° 2025.05.22/07)

Lors de la séance du 20 décembre 2024, le Conseil avait décidé de souscrire un emprunt afin de poursuivre les fiches actions du programme de revitalisation du bourg-centre, petite ville de demain.

Or, celui-ci n'a pas pu être réalisé avant le 31 décembre.

Trois nouvelles propositions sont présentées pour un emprunt de 300.000 € :

- le Crédit Agricole: 3,55 % sur 15 ans et 3,80 % sur 20 ans
- le Crédit Mutuel : 3,50 % sur 15 ans et 3,50 % sur 20 ans
- la Caisse d'Épargne : 4,20 % sur 15 ans et 4,35 % sur 20 ans

Après concertation, il est décidé, par deux abstentions et 7 pour, de privilégier l'agence locale du Crédit Agricole, soit un taux à 3,55 % sur une durée de 15 ans.

9 - Attribution de subventions aux associations (délibération n° 2025.05.22/08)

Il est distribué à chacun un tableau récapitulatif des demandes de subvention des associations.

Après avoir consulté leurs bilans, les résultats de l'exercice concerné, le solde en caisse et leur engagement dans les animations sur la commune, les Conseillers décident avec 7 pour et 2 abstentions, de verser des subventions aux 17 associations retenues soit un montant global de 11.060,00 €.

Informations et questions diverses

- **Cessation d'activité** de la parqueterie Lemoine : 1 départ à la retraite et 17 emplois à reclasser, réunion avec France Travail, un contrat de sécurisation professionnelle leur sera proposé ;

- **Fête de la musique** du samedi 21 juin : se déroulera à la Halle des Saveurs en collaboration avec la MPT, à partir de 18 h concert avec les jeunes de la commune, 20 h concert avec le Bow Festival, DJ et petite restauration ;

- **Point** sur les travaux en cours : La vidéo surveillance :

- Réseau de la fibre terminé ;
- Pose des caméras en cours ;
- Pas de connexion de la camera du champ de foire ! ce problème va être résolu par Losange.

- **Travaux des bâtiments** rue de la République remis en attente. Possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre "la région à vos côtés" (sur 40 000 € HT de travaux : subvention de 12 000 €) ;

- **Halles des saveurs** : la sono sur le site devrait être installée mi-juillet si tout va bien ! ;

- **Jeux aire de jeux des halles** à reprendre (vieillissent mal) la société n'est pas d'accord pour les prendre en charge, les massifs sont à revoir, les potelets dégradés le long de la rue de la République sont en attente d'être posés ;
- **Course cycliste** le 20 juillet, en début d'après midi : départ Darney Rue Stanislas face à la COM COM, départ lancé à l'Office du Tourisme, la Belle Forêt, passage dans 18 communes, parcours, de 133 kms, dont 1 boucle de 16 kms à parcourir 3 fois (Darney, Belmont, Nonville, le Bambois et Relanges) arrivée à Darney devant la COM COM ;
- **Pour sensibiliser les propriétaires** de chiens des panneaux humoristiques sur les déjections canines vont être commandés et installés à divers endroits de la commune. En espérant qu'ils porteront leur fruit !

Dates à retenir :

- Mardi 3 juin : inauguration avec la Sté Just Queen d'un locker au champ de foire : présentation de nouveaux produits installés dans le distributeur de boissons ;
- Vendredi 13 juin : marché des Saveurs;
- Samedi 21 juin : fête de la musique à la Halle des Saveurs ;
- Vendredi 27 juin : commémoration Tchèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

La secrétaire de séance
Nicole DELAVILLE



Darney, le 22 mai 2025
Le Maire,
Yves DESVERNES

